



# AIDE DE NOEL 2020

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS propose une aide financière (sous forme de bons d'achats et tickets cinéma) à destination des personnes seules et des familles, selon un barème de ressources :

- habitant La Chapelle des Marais depuis plus de 6 mois
- de plus de 25 ans
- être bénéficiaire des minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA) ou de ressources modestes.

## Se présenter à la permanence munie de :

- Attestation de domicile (facture de moins d'un mois et de plus de 6 mois)
- Livret de famille et/ou carte d'identité
- Attestation CAF (de moins d'un mois)
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

**Pôle Action Sociale du 02 au 13 novembre 2020**  
**Lundi, mardi et vendredi de 10h à 12h**

